

SANTÉ

La mutuelle communale gagne du terrain

De plus en plus de communes proposent à leurs administrés une mutuelle communale via une association qui souhaite améliorer le pouvoir d'achat de ses adhérents. Comment ça marche ?

Anne CAZAUBON

Mercredi 5 novembre à Coutras dans la première commune en France à avoir accrédité l'association Actiom. Chantal, la soixantaine, est venue à la permanence mise en place au CCAS se renseigner sur cette nouvelle mutuelle communale. Elle a apporté un devis d'une autre mutuelle pour comparer les offres et décrypte avec attention la couverture santé que lui montre Renaud Berezowski, courtier du groupe Sofraco spécialisé dans la couverture sociale mais surtout l'un des co-fondateurs et président de l'association Actiom (lire par ailleurs). À l'heure du bilan, Chantal fait les comptes : elle pourrait économiser une vingtaine d'euros par mois en changeant de mutuelle, mais cela lui coûterait dix euros plus cher qu'avec cette autre mutuelle qu'elle a contactée en direct. Cependant reconnaît-elle, le prix est susceptible de bouger dès l'an prochain en fonction de l'âge, ce qui n'est pas le cas pour l'offre via Actiom et la commune de Coutras. Elle repart avec la plaquette et promet de revenir avec un devis plus détaillé : « Cela ressemble à la mutuelle que je pouvais avoir par le passé avec mon entreprise : une offre groupée qui propose un niveau complet de prestations », relève Chantal séduite quand même par le fait qu'il n'y a pas ici de questionnaire de santé ni de limite d'âge.

Jusqu'à 150 € de gain chaque mois

On le voit ici, le gain n'est pas forcément évident pour tous. Mais pour de nombreux habitants le calcul est vite fait : « et plus on avance dans l'âge, plus le gain se vérifie. Il est en moyenne de 50 % », confirme Renaud Berezowski qui, dans cette commune, commence à avoir un bon recul pour avoir déjà finalisé une soixantaine de contrats en quelques semaines avec des habitants dont la moyenne d'âge est d'environ 56 ans. La preuve avec Régis.

Pour lui et son épouse, ce retraité de 64 ans débourse chaque mois 175,53 euros. Ici aussi, Régis vient chercher une proposition susceptible de correspondre au maximum à ses besoins. Aux côtés du courtier, il détaille les lignes, se fait expliquer les petits caractères de son contrat, les 100 % BR et les 100 % FR, la différence entre la base de remboursement et les frais réels. Et au moment de tirer le trait de l'addition le sourire est là : 125,30€



Renaud Berezowski, courtier du groupe Sofraco spécialisé dans la couverture sociale mais surtout l'un des co-fondateurs et le président de l'association Actiom compare avec l'habitant les contrats.

soit 50€ d'économies par mois pour une mutuelle qui lui propose en prime une convention obsèques. Pour le jeune retraité, c'est déjà tout réfléchi. Il souhaite résilier sa mutuelle actuelle et dégage de son sac son appel à cotisation qui lui a été envoyé le 31 octobre le jour même de la date anniversaire du contrat, quand sa mutuelle aurait dû le faire le 15 octobre. Régis s'en inquiète. Mais pas de problème, il est sous le coup de la loi Chatel et pourra résilier son contrat. Renaud Berezowski s'occupera de tout. Régis a une retraite qui dépasse les 973€ par mois, mais si tel n'avait pas été le cas, il aurait pu bénéficier également d'une aide de l'État, l'aide pour l'acquisition d'une assurance complémentaire santé (ACS) dont beaucoup ne connaissent même pas l'existence. Pour Jérôme Cosnard, le premier maire à avoir proposé cette mutuelle communale dans le Sud-Ouest, c'est là aussi son intérêt majeur : « Beaucoup d'habitants retrouvent le chemin du CCAS et de l'accès aux soins. Et pour certains habitants, l'économie va parfois jusqu'à un mois de salaire avec de meilleures prestations », soulignait-il dernièrement en conseil municipal, se félicitant du succès naissant de l'une de ses promesses de campagne. Le président de l'association Actiom insiste sur ce point, c'est grâce à des maires, pionniers dans ce domaine, que le succès est là aujourd'hui, à savoir une quarantaine de communes qui font confiance à l'association et plus d'une centaine d'autres prêtes à sauter le pas.

Une offre locale ne suffit pas

« Au départ, personne ne croyait à notre projet », confie le président d'Actiom. L'exemple de l'expérience du Vaucluse en avait refroidi plus d'un. Il faut rendre à César ce qui est à César. La ville de Caumont, et plus particulièrement Véronique Sacavini, l'adjointe aux affaires sociales de cette commune a été la première à négocier un contrat de complémentaire santé collectif pour les habitants intéressés. La première à avoir mis sur pied un projet d'une complémentaire

santé au prix unique de 47 euros par mois, négociée au nom des 265 foyers volontaires. « Le danger d'une offre purement locale réside dans le maintien des équilibres financiers dans le temps donc des tarifs à moyen et long terme. 47 euros, le souci c'est que c'est trop cher pour les jeunes et pas le prix pour les plus vieux. Ceux qui auraient pu équilibrer ne sont pas rentrés dans cette première mutuelle communale et le tarif est passé très vite pour tout le monde à 70€ », poursuit Renaud Berezowski qui, avec les deux autres courtiers du groupe Sofraco a créé ce nouveau produit « Ma Commune Ma Santé » via l'association Actiom en mettant en concurrence plusieurs prestataires ; en élaborant une grille de mutualisation sur trois niveaux (économie, sécurité et confort) et en mutualisant les tarifs par tranche d'âge⁽¹⁾.

35 communes aujourd'hui

« Sur 12 appels à candidatures, seulement 5 y ont cru et sur les 5 l'une a même fait en sorte de s'exclure en faisant une proposition à côté de la plaque. Aujourd'hui, beaucoup le regrettent et ça frappe à la porte », raconte Renaud Berezowski qui sait, pour l'avoir étudié, que cette mutuelle communale pourrait permettre d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup mais surtout favoriser le retour aux soins de santé de près de 4,5 millions de personnes qui par manque de moyens n'y ont pas accès. Coutras, Créon, Civrac-sur-Dordogne, Saint-Laurent-Médoc, Lanton, Gauriac ou encore Saint-André-de-Lidon, 35 communes essentiellement en Aquitaine proposent déjà ce service à leurs habitants mais de plus grosses comme Bayonne, Bordeaux et même Paris seraient intéressées. L'association sera d'ailleurs la seule à tenir un stand sur ce terrain-là au salon des maires organisé porte de Versailles les 25, 26 et 27 novembre et vise le prix de l'innovation 2015 dans la catégorie du social.

(1) Moins de 18 ans, à partir de 15,34 € /mois ; de 18 à 60 ans à partir de 24,93 € /mois et plus de 60 ans à partir de 59,42 € /mois.

LE PRINCIPE

Grouper pour faire baisser les prix

Actiom pour Actions de Mutualisation (association loi 1901) pour le pouvoir d'achat. L'association, dont le siège est à Villeneuve-d'Ornon, a été créée en mai 2014 par trois professionnels spécialisés en couverture Santé-Prévoyance et retraite, Renaud Berezowski, Thierry Chamaret et Stéphane Albié (du groupe Sofraco).

« Son rôle est de représenter les adhérents auprès des assureurs et des mutuelles avec comme objectif de faire baisser les coûts en mutualisant les risques pour retrouver du pouvoir d'achat. Cela se traduit aujourd'hui par Ma commune Ma Santé, mais demain, cela pourra concerner des conventions obsèques, d'autres offres de prévoyance ou d'assurance », explique le président Renaud Berezowski, l'un des co-fondateurs et par conséquent courtier membre du groupe Sofraco qui a imaginé ce montage juridique pour cadrer avec le droit public et le droit des assurances. Pour un maire, négocier directement avec un groupe, une mutuelle, cela posait un problème de droit public. Ici, le porteur du contrat est une association – ACTIOM – une personne morale qui n'a absolument aucun lien contractuel avec les communes. « Pour les élus l'offre est apportée « clés en main » et simple d'application. Il n'y a aucun investissement financier pour la commune, aucune compromission pour le maire et les élus, et c'est tout bénéfique pour les administrés qui y gagnent en pouvoir d'achat », confie Jacques Anglély, le maire de la petite commune de Civrac-sur-Dordogne qui vient d'accréditer l'association (notre édition de la semaine dernière). La commune doit juste accréditer la démarche, aider à la diffusion de l'information et éventuellement mettre à disposition un local pour que les membres de l'association puissent y tenir des permanences. Mais dans un proche avenir, l'association envisage de permettre la souscription à distance via le site internet <http://www.macomunemasante.org/> « Le groupement Sofraco rassemble 180 cabinets de courtiers partout en France dont 102 ont accepté à ce jour d'être le relais de l'association. Voilà qui explique la propagation rapide des mutuelles communales et le nombre



grandissant des adhérents dont l'adhésion est fixée à 10 euros par an intégrée en plus du tarif proposé par les mutuelles et diluée au douzième du montant de la cotisation.

Le produit « Ma Commune Ma Santé » a aussi été créé en réponse à la nouvelle loi. Le principe de mutualisation existe déjà dans de nombreuses entreprises mais au 1^{er} janvier 2016, tous les salariés devront bénéficier d'une complémentaire santé négociée par leur employeur avec des tarifs uniques non liés à l'âge de l'assuré. L'objectif des fondateurs de l'association était avec « Ma Commune Ma Santé » de protéger le reste de la population (non-salariés) en permettant aux jeunes sans emploi, commerçants, artisans, agriculteurs, chômeurs, seniors et professionnels libéraux, de bénéficier eux aussi, d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif, sans subir des augmentations importantes des cotisations d'une année sur l'autre.

Pour en bénéficier, il faut que la commune d'habitation ait accrédité l'association puis il suffit de se rendre en mairie pour retirer un dossier ou de venir sur le lieu des permanences. Si votre commune n'a pas encore de mutuelle communale, un onglet « particuliers » sur le site de l'association vous explique comment faire. Mais sachez enfin qu'une association peut elle aussi être porteuse de ce projet. Renaud Berezowski avait dernièrement rendez-vous avec l'association Solid'air de Porchères qui propose déjà depuis sept ans l'achat groupé de fioul avec l'avantage d'un tarif dégressif négocié.

■ Anne Cazaubon



Coutras, première commune de France à avoir accrédité l'association Actiom, Renaud Berezowski tient permanence au CCAS. À ses côtés Chantal Dupuy prend parfois directement le relais pour les demandes d'ACS.